

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLOU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe (*pouvoir de V. HERVE*) - BOIREAU Christophe - SAINT-JEAN Stéphanie – BRECHAULT Christian - ABGRALL Mélanie - CUREAU Sabrina - MOURIN Stéphanie – MASSON Nicolas - GUILLAUT Pascal – LEBEAUPIN Christophe - OUVRARD Julie - YVON Danielle.

EXCUSES : MM. HERVE Véronique (*pouvoir à JP RETIF*) - DINAND Christophe.

ABSENT : M. BOUSSELIN Antoine

SECRETAIRE de SEANCE : M. BOIREAU Christophe.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité.

❶ RECENSEMENT DES PROJETS COMMUNAUX 2022

M. Le Préfet a adressé aux communes un courrier concernant le recensement des projets que nous allons lancer en 2022 et pour lesquels nous souhaitons un accompagnement financier de l'Etat au titre de la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) et au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer un programme sur la rénovation thermiques de ses bâtiments communaux (menuiseries) pour la DETR et la mise aux normes et de sécurisation des équipements publics concernant la DSIL.

❷ AVENANT A LA CONVENTION ADS (APPLICATION DROIT DES SOLS)

A partir du 1er janvier 2022, les communes ont l'obligation de recevoir par voie dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme. A cet effet, le service instructeur de Longué, auquel la Commune adhère pour l'instruction des demandes d'urbanisme, a acquis un nouveau logiciel dont le coût et l'accès est réparti sur toutes les communes adhérentes. Ce coût de dématérialisation est de 184,39€ pour la commune de Blou (0,95€ par habitant). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention ADS.

❸ PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 28 octobre et jusqu'au 3 décembre, l'offre d'emploi pour le recrutement d'un nouvel agent communal à compter du 1er mars 2022 est publiée sur le site emploi-territorial (site officiel du recrutement de la fonction publique territoriale).

D'autre part, les services de la préfecture sollicite une délibération de mise à jour de la durée effective de temps de travail à 1607 heures des agents communaux et applicable à partir du 1er janvier 2022. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide.

❹ SOCIETE L'ESPERANCE

M. RETIF et M. BOIREAU ont rencontré les responsables de l'Espérance qui souhaitent réaliser quelques travaux. Le Conseil Municipal donne un avis favorable (achat d'un cendrier, création d'une chape devant la porte au bout du jeu). Concernant l'ouverture de nouvelles fenêtres dans le jeu de boule, le conseil attend les devis avant de prendre position. Quant à la demande concernant le jeu de pétanque, il serait réalisable et installé avec la nouvelle aire de jeu en bas du parking. Enfin, le conseil donne son accord pour que l'Espérance utilise le parking de la Mairie pour l'organisation des 120 ans de la société le 25 juin 2022.

❺ QUESTIONS DIVERSES

➤ Invitations : M. le Maire donne lecture de l'invitation des anciens combattants pour la cérémonie du 11 novembre et de celle de l'Harmonie pour le concert de Sainte Cécile le 27 novembre.

➤ Remerciements : la FNATH remercie la commune pour le versement de la subvention.

➤ Ecole : C. BOIREAU fait un compte rendu du dernier conseil d'école. La commune donne son accord pour participer à l'achat d'une table de ping-pong.

➤ Communauté d'Agglo : les services de l'Agglo vont être sollicités pour le prêt d'un podium et d'une sono pour la fête de l'école. De même, une convention doit être signée pour utiliser du matériel de l'Agglo pour améliorer le terrain de foot. M. Le Maire doit s'en occuper.

➤ ATD – RD 347 : Pascal GUILLAUT demande où en est le dossier de la route départementale pour sécuriser l'accès chez les particuliers. Toujours pas réponse, la commune va relancer.

➤ Dates à retenir :

- Téléthon : il aura lieu les 3 et 4 décembre avec les 24 heures de boule de fort et plusieurs animations avec le Conseil Municipal des Jeunes.

- Comité des Fêtes : une réunion est organisée le mercredi 17 novembre à 20h à la Mairie pour relancer le comité des fêtes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.